L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 23 NOVEMBRE.

Le Procès du maréchal Bazaine.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE.
SIÉGEANT AU GRAND TRIANON.

Présidence de M. le duc d'Aumale.

Audience du 30 octobre 1873.

Le lieutenant de vaisseau Nognes, le héros malheureux de l'incident d'hier, a demandé à être entendu de nouveau. Ce témoin paraît fort irrité contre la presse, qui a mal accueilli sa déposition.

—M. le lieutenant de vaisseau, a dit cette fois le président, le tribunal n'a jamais émis le moindre doute sur votre honneur et votre courage.

Une femme dans cette cohue de témoins mâles. Il est vrai que cette femme a maintes fois porté le costume masculin. Disons-le : Mme Imbert a montré une énergie dont bien des hommes sont incapables.

C'est une femme d'une trentaine d'années, très-brune, un peu rondelette, douée d'une grande vivacité et d'un aplomb magistral. Elle a passé et repassé jusqu'au 21, à travers les lignes prussiennes, de Thionville à Metz et de Metz à Thionville. Plus tard, quand on ne veut plus lui confier de dépêche, elle s'amuse à tenter le passage — pour son agrément personnel.

Ajoutons que Mme Imbert, qui avait une petite hôtellerie à Metz, a été pillée par les Prussiens pour prix de son dévoûment patriotique.

Les témoins Hiegel, Simon, Sindic, défilent, apportant des dépêches de Montmédy à Thionville; M. Lagosse, le maire de Montgon, donne exemple de dévoûment et arrive à Thionville le 27 au soir, porteur de la dépêche Ducrot : " Mac-Mahon arrive avec 120,000 hommes ; sera le 27 à Stenay. Se tenir prêt à un rocher au premier coup de canon."

M. Turnier, le commandant de la place Thionville, prend toutes ces dépêches et s'oppose même à ce que M. Lagosse tente de pousser jusqu'à Metz.

Cependant l'agent Marchal, après avoir risqué vingt fois d'être fusillé, pénètre le 29 août dans Metz avec une dépêche.

Le témoin Mirsch n'est pas absolument dans le cas du précédent. Lui aussi a passé de Thionville à Metz, lui aussi se sert d'expressions pittoresques, lui aussi raconte un voyage mouvementé ; mais à la fin de sa déposition ne soulève pas la moindre parcelle d'enthousiasme.

La belle sœur de Mirsch, Mme Badel, journalière, déclare ne pas avoir vu à Metz son beau frère, avec qui elle était brouillée; mais il a pu aller passer la nuit dans son grenier, " comme beaucoup de monde le faisait, par la porte de derrière."

On appelle enfin le témoin Septfontaines....

Il ne s'oppose pas à ce que Mirsch soit son oncle; mais il ne le connaît que depuis mardi dernier.

L'affaire Mirsch demeure pour aujourd'hui à l'état d'énigme.

Un homme, un sent, pent, en quelques mots, avancer immédiatement l'œuvre; cet homme est le colonel Turnier.

Eh bien, c'est avec un véritable sentiment de tristesse que nous avons écouté la déposition de M. Turnier.

Le commandant de Thionville repousse toute entente mystérieuse entre lui et le commandant Magnan moins jugement la grande émotion lorsqu'il retrouve les suggestions du Rapport au sujet du registre dès fois secrets copié et recopié (non pas à cause de quelque d'argent, mais à cause d'envoi d'émissaires).

Mais, quant au reste, il ne se souvient de rien, de rien.

Et pourtant, il faut que la France sache !

Audience du 31 octobre.

La journée est vraiment fort chargée, et nous sommes obligés pour ainsi dire de brûler les dépositions; aussi tâchons-nous simplement de retracer le caractère que chacune d'elles nous a paru affecter.

Le général Coffinières

est en tête de colonne, il ouvre la marche par une série de réponses qui, sous le rapport du vague, ne laissent absolument rien à désirer. A part trois messages qu'il a fait porter et qu'il spécifie, il ne se souvient en rien des communications qui ont pu avoir lieu entre Metz et l'extérieur.

—Avez-vous reçu des émissaires ?

—Le 28, j'ai reçu Flahaut *et du temps en temps quelques autres*.....

—Le 30, vous avez reçu une dépêche du colonel Turnier : l'avez-vous communiquée au maréchal ?

—Je le pense.....

Et à propos d'une autre dépêche, le général Coffinières adresse cette observation au général Pourcet : "Je ne vois pas l'importance de votre question."

—C'est pour savoir, réplique le ministère public, si la dépêche est arrivée.

—Si elle était arrivée, elle serait au dossier.

—Mais elle y est !

—Alors, c'est qu'elle est arrivée.

Les diplomates étrangers et les magistrats français assis sur l'estrade, repriment mal un sourire.

M. le colonel Magnan

est appelé de nouveau pour expliquer une petite contradiction qui existe entre sa déposition et une lettre qu'il adressait, le 18, au ministre de la guerre. Le président fait sentir au témoin qu'il a oublié de donner, lors de sa première audition — si remarquable d'ailleurs ! — tous les renseignements qu'on tire de lui à présent. La forme est exquise, mais le fond est assez rude ; sous le gant, on sent la griffe ; le président serre à travers un témoin, mais il la lui serre presque avec ébaudissement.

Me Lachaud ne cherche à tirer qu'une conséquence de ce débat qui passe quelque peu à côté de son client : c'est que la marche convenue entre l'empereur et Bazaine n'était nullement imposée au maréchal.

Le colonel Lewal.

A l'appel de ce nom, un mouvement se produit dans l'auditoire ; c'est sur cet officier que pivote toute la partie de l'accusation relative à la dépêche du 23 août et à la responsabilité du désastre de Sedan.

Le témoin, aussitôt mouté sur l'estrade, salue profondément le maréchal Bazaine.

Nous avons parlé du colonel Lewal ; peut-être, c'est un vrai type d'officier français, élégant sans affectation, carré avec douceur.

D'un bond, il va droit au fait, avec une précision mathématique.

" Le 23 août, je reçus une dépêche entre trois et quatre heures ; je la portai chez le maréchal et lui demandai s'il avait quelque chose à renvoyer, l'émissaire étant disposé à repartir. Et le témoin donne les détails précis du tableau, indiquant la place de chaque personnage, la fausse sortie qu'il effectue et le rappel du maréchal, qui déroule la dépêche tonifiée en forme de cigarette, et la lecture faite en sa présence : la dépêche indiquant le mouvement de l'armée de Châlons sur la Meuse et sur l'Aisne.

Le colonel Lewal, frappé immédiatement du danger que fait courir cette marche à l'armée de Châlons, ne peut retenir un cri : " Ah ! M. le maréchal, il faut partir tout de suite !" Le maréchal lui fait observer que l'armée de Metz ne peut se mettre en route avant deux jours au moins ; le colonel insiste, une conversation s'engage pour se terminer par ces mots : " Surtout ne parlez à personne de cette dépêche."

Cette première partie, le colonel Lewal ne peuse pas qu'elle puisse être contestée. Ce qui peut être sujet à contestation se rapporte à l'heure précise où cette dépêche est arrivée. " Je n'ai pas la prétention, ajoute-t-il avec beaucoup de tact, de ne pas me tromper ; mais je vais dire au Conseil pourquoi je crois ne pas me tromper." Et, alors, entassant ces souvenirs et les rapprochements, il démontre que, le plan de la sortie avortée du 26 ayant été combiné et modifié le 24 sur des observations à lui,—observations sincères par la lecture de la dépêche en question,—il est certain, dans son esprit, que la dépêche était arrivée le 25. En outre, le maréchal l'a lue immédiatement.

Ce n'est pas qu'à partir du 26 au soir que, se croyant délié de son mutisme par le départ de l'armée, il a parlé de la dépêche au maréchal Canrobert, au général Jarras et au colonel d'Andlau, son collègue à l'état-major général. M. Lewal dirigeait à l'état-major général le service des renseignements)

C'est là un des points vraiment graves de l'accusation : Me Lachaud donne. Et ces de mots entre les déclarations du colonel devant la commission d'enquête et devant le Conseil, a prouver que la dépêche du 25 ou plutôt celle du 26,—était demandé à faire arme d'un certain reçu demandé à l'état-major de la garde, le 29 août.

—Le 26 ! dit M. Lewal impassible.

—Le 29 ! répète Me. Lachaud, fort animé.

Cette fois, le débat est vivant.

L'accusé s'y jette lui-même, nie, devient tout rouge de colère ; pour la première fois, sa voix tremble ; il parle avec une vivacité extraordinaire, disant "qu'il n'a pas l'habitude de s'ouvrir si facilement à ses inférieurs", attaquant vivement le colonel, qui ne lui a témoigné que la plus absolue déférence et dont le crime est d'entendu, allant jusqu'à s'adresser au témoin par un " vous" des plus directs.

Le colonel Lewal laisse passer la bourrasque, réplique avec une convenance extrême, et, en partant, salue encore profondément le maréchal.

Le colonel d'Andlau.

Lui aussi, en enfant, salue l'accusé. La figure est douce et franche, la tête est intelligente.

Le colonel a l'honneur d'être la bête noire de la défense, parce que chacun le sait l'auteur d'ouvrage remarquable intitulé : *Metz, Campagne et Négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin.

Sa déposition est bien simple.

Le colonel Lewal, qui est venu le 25 ou le 24 le consulter sur un plan de campagne, lui a dit qu'il n'y avait pas de nouvelles de l'intérieur. Mais, le 26 au soir ou le 27 au matin, son collègue, en causant de la " promenade" manquée du 26, a ajouté : " C'est encore plus regrettable que vous ne pensez, car nous avions des nouvelles que l'armée de Mac Mahon se dirigeait de notre côté." Et il lui a raconté sa conversation avec le maréchal.

Me Lachaud a tenu à donner au colonel Andlau tout le relief qu'il mérite.

—M. le président, a dit le défenseur, voudriez-vous demander au colonel s'il est l'auteur d'un livre non signé, et intitulé, etc.?

La question était au moins extraordinaire, étrangère au débat et adressée à un témoin déposant sous la foi du serment; M. le président le fait remarquer, sans se laisser intimider par Me Lachaud :

—Oui, je suis l'auteur de ce livre, répond loyalement le témoin.

—Le colonel était-il autorisé par M. le ministre de la guerre à copier les documents officiels qui sont dans ce livre? continue le défenseur.

—Non, répond le témoin.

—Le colonel a-t-il écrit une certaine lettre publiée dans un journal étranger? termine Me Lachaud.

—Je reconnais que cette lettre est de moi, réplique hardiment le témoin. C'est par une indiscrétion inqualifiable qu'a dressée confidentiellement à un ami, elle a été livrée à une publicité contre laquelle j'ai protesté. Mais elle est de moi : je l'ai écrite, arrivant à Hamburg, après avoir été traîné par toute l'Allemagne, venant de voir livrer nos soldats, nos drapeaux, nos armes!

Le capitaine de Mornay-Soult.

C'est l'officier d'ordonnance du maréchal, qui a déjà déclaré que M. de Mornay avait mal entendu les instructions que Bazaine envoyait à Bourbaki (*rester* au lieu de *rentrer* dans les campements.)

M. de Mornay-Soult, duc de Dalmatie, a le monopole des démentis; cette fois, il opère contre le colonel Lewal. Sa méthode est toute de déduction : Si la dépêche du 23 était arrivée, elle eût été chiffrée, vu quelque importance; mais si elle eût été chiffrée, je l'aurais connue, les officiers d'ordonnance étant seuls à posséder le chiffre ; or, je n'ai traduit que le 30 une dépêche chiffrée; donc la dépêche du 23 n'existe pas.

La dépêche, étant importante, était certainement chiffrée, dit M. de Mornay-Soult ; et, une minute après cette assertion, le témoin nous parle d'une dépêche non moins importante que la précédente, arrivée le 29.... et celle-là est *en clair !*

PAUL LAFARGUE.

Les Protestations dans les Paroisses.

Assemblée des citoyens et d'électeurs conservateurs de la paroisse Saint-Jacques.

Conformément à l'appel spécial du Col. Alfred Roman, président du sous-comité du comité général de soixante-dix, une assemblée publique a eu lieu dans la paroisse Saint-Jacques, dimanche 16 novembre courant, dans le but de désigner des délégués à la Convention du peuple de la Louisiane, qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans, le 24 de ce mois.

L'Hon. J. K. Gandet est appelé au fauteuil ; Messieurs Florent Fortier et J. J. Leblanc sont choisis comme vice-présidents, et Mr. Philippe Landry comme secrétaire.

Le président explique brièvement le but de la réunion.

Le préambule et les résolutions qui suivent, sont alors présentés par le Col. Alfred Roman, et adoptés à l'unanimité.

Attendu que des événements récents dé montrent une réaction favorable dans les vues et les sentiments du peuple du Nord; qui semble disposé, enfin, à prêter l'oreille à l'exposé de nos griefs, et à nous rendre la part de justice qui nous est due comme citoyens américains, et

Attendu qu'il est de notre devoir aussi bien que de notre droit, de nous joindre à nos concitoyens des différentes parties de la Louisiane, pour exhorter le Congrès à mettre un terme aux injustices dont nous souffrons depuis trop longtemps, et pour lui demander le rétablissement du gouvernement légitime qui nous revient de droit.

1—Que notre conviction bien arrêtée, basée sur des retours légaux et sur les conclusions du rapport adopté par le comité du Sénat des Etats-Unis, à la dernière session du Congrès, au sujet des élections générales de la Louisiane, —et que la liste électorale d'Etat, dite liste de fusion, et portant en tête le nom de John McHenry, comme candidat aux fonctions de gouverneur, a reçu la sanction d'une majorité décisive des électeurs dûment qualifiés, et constitue aujourd'hui le seul gouvernement légitime de l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, la résolution suivante est unanimement adoptée :

Que le président de cette assemblée soit, et il est par le présent autorisé, à nommer six délégués pour représenter la paroisse Saint Jacques à la " Convention du Peuple" qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 24 novembre courant ;—avec l'entendu que ces délégués auront le privilège de voter entre eux, en personne ou par procuration, ainsi qu'ils le jugeront convenable ;—la décisive de la majorité devant régir le vote de la délégation et lui donner droit au vote entier acquis à la paroisse.

Le président désigne comme devant composer la dite délégation les citoyens dont suivent les noms, à savoir : Le col. Alfred Roman, le Dr. Joseph Gantrenaux, MM. Emile Locoul, Nelvil Lebeuf, N. H. Landreaux et John Dornier.

Sur motion, résolu que le compte rendu de cette assemblée sera envoyé au *Pelican* et à l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, et au *Louisiana* de St. Jacques, avec prière de le publier.

Sur motion, l'assemblée s'ajourne.

PHILIPPE LANDRY, secrétaire.
Signé: J. K. GANDET, président.

Meeting à la Nouvelle Ibérie.

Le meeting tenu à la Nouvelle-Ibérie, Louisiane, le 15 novembre 1873, conformément à la convocation faite par le sous-comité de la paroisse d'Ibérie, a été appelé à l'ordre par le capitaine John Wyche, et sur motion de D. C. Broussard, le docteur William M. Richardson a été élu président, Léonce B. Delahoussaye secrétaire, et MM. Faustin Dupuy et J. Darville Broussard ayant été élus vice-présidents, le meeting a été déclaré dûment organisé.

Sur motion, le capitaine Wyche a exposé l'objet de la réunion en quelques mots et M. W. F. Sedgwick, après quelques observations, a présenté les résolutions suivantes :

Attendu qu'un certain W. P. Kellogg et ses complices ont été installés dans les fonctions publiques par la fraude et par l'exercice illégitime d'un pouvoir despotique de la part de l'Exécutif fédéral, et

Attendu que le Congrès, à sa dernière session, après avoir assumé la connaissance du conflit entre les usurpateurs et les officiers d'Etat légalement élus, s'est ajourné sans prendre de décision finale, et

Attendu, que par suite de l'appui que l'Exécutif fédéral a persisté à donner à W. P. Kellogg, le peuple de la Louisiane subit toujours l'usurpation la plus flagrante qui ait jamais existé aux Etats-Unis ; en conséquence,

Il est Résolu, que les véritables fils de la Louisiane restent fermes dans leur conviction de la légalité de l'élection de la liste d'Etat de la fusion, en novembre dernier,

Qu'ils dénoncent Kellogg et ses complices comme des conspirateurs vénaux, des usurpateurs injustifiables, et des traîtres aux institutions et aux lois du pays; qu'ils continuent à défendre leur cause devant le Congrès jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision finale.

Que nous reconnaissons dans John McEnery le choix du peuple et le seul homme ayant droit aujourd'hui aux fonctions de gouverneur de la Louisiane; que W. P. Kellogg est responsable des crimes commis dans la paroisse de Grant et qu'il mérite la condamnation et le mépris de tout honnête homme.

Résolu, que nous avons foi dans le triomphe final de la justice; et que dans la réaction récente qui se produit dans les Etats du Nord, nous reconnaissons l'avertissement d'un peuple qui s'éveille.

Résolu qu'il soit choisi une délégation de deux membres par ward et de deux pour la paroisse en général, pour représenter le peuple de la paroisse Ibérie, dans la Convention convoquée à la Nouvelle-Orléans pour le 24 courant.

Résolu que le préambule et les résolutions qui précèdent soient publiées dans le *Sucrier* de la Louisiane et dans les journaux conservateurs de la Nouvelle-Orléans.

Le capitaine Wyche a fait précéder les résolutions ci-après qui ont obtenu l'approbation cordiale de l'assemblée, par les observations que voici :

Monsieur le président,

En présentant les résolutions suivantes qui n'expriment que faiblement notre appréciation et notre reconnaissance envers un des fils les plus purs de la Louisiane, notre voisin et ami, le colonel Alcibiade De Blanc, je puis seulement ajouter qu'aucun acte de sa vie ne m'a donné plus de plaisir que je n'en éprouve en sécondant avec quelle cordialité nous endossons la astucieux usurpateur qu'il gouvernait la Louisiane du consentement de ses enfants.

Qui peut oublier, monsieur le président la condition de notre Etat après la dernière élection ? Il y avait deux prétendants pour chaque fonction politique, depuis celle du premier magistrat jusqu'à celle de constable. A l'amertume engendrée par la lutte de parti et la convoitise des places, s'ajoutait cette question éternelle d'embarras. Jamais la condition de la Louisiane, depuis qu'elle existe, n'a été aussi critique qu'à ce moment. Le monde civilisé était dans l'anxiété et graphiques dans la pensée que la première étincelle pouvait être le signal d'une tempête qui dévasterait le continent. Il fallait qu'une étincelle pût allumer un incendie qui eût parcouru les magnifiques prairies et y portant la destruction et la misère et qui n'eût pu être éteint que par les océans de sang. Le gouvernement parasitaire jouer le rôle d'un spectateur indifférent. De vagues dépêches au général Emory sur la manière dont il devrait disposer de ses troupes, étaient la seule consolation que nous pouvions recevoir de Washington, où il était évident qu'un ennemi présent de l'autorité fédérale ne pouvait pas se calmer.

En réclamant nos droits et dénonçant au monde que le gouvernement de Kellogg n'était pas le choix du peuple et qu'il n'existait que par l'appui du gouvernement fédéral, a été l'objet du colonel De Blanc, et, monsieur le président, c'est à la ligne de conduite suivie par lui et en présence bande de témoins présents, j'exprime mon opinion, l'Etat doit le son de paix dont jouissent ses citoyens. J'ai donc la confiance que les résolutions que voici seront reçues et unanimement adoptées.

Résolu que le succès du colonel Alcibiade De Blanc et de ses braves compagnons, en résistant à l'usurpateur Kellogg, a démontré clairement l'intention de l'administration nationale de soutenir le dit usurpateur, à tout prix, en écrasant les libertés du peuple et faisant, à l'avenir, des élections une moquerie et une farce ;

Résolu que nous offrons au colonel De Blanc nos félicitations les plus cordiales et que nous reconnaissons que par son action opportune et judicieuse en forçant l'administration à défaire sa politique sur les affaires de la Louisiane, il a non seulement maintenu l'honneur et la dignité de tous les vrais Louisianais, mais encore a fait remonter la responsabilité de la malheureuse condition de notre Etat au gouvernement général, sur lequel elle doit justement peser.

La réunion ayant à procéder aux nominations, les délégués suivants ont été choisis pour représenter la paroisse d'Ibérie dans la Convention qui doit se réunir à la Nouvelle-Orléans le 24 courant :

Premier ward —Capitaine Eugène B. Olivier et docteur Wm. M. Richardson.
Second ward—D. U. Broussard et W. F. Schwing.
Troisième ward—John F. Wyche et J. C. Dugas.
Quatrième ward—Adolphe Segura et Alphonse Landry.
Cinquième ward—John Avery et Valerie Lemaire.

Pour la paroisse en général—Capitaine E. B. Trinidad et Robert S. Perry.

Aucune autre affaire n'étant à traiter, la Convention s'est ajournée.

WM. M. RICHARDSON, Président.
L. B. DELAHOUSSAYE, Secrétaire.

Meeting dans la paroisse Assomption.

Napoléonville, 15 novembre 1873.

Dans un meeting qui a été tenu ici aujourd'hui, conformément aux délégués à la Convention convoquée à la Nlle-Orléans pour le 24 novembre 1873, l'honorable F. A. Tête a été appelé à présider et M. Jos. E. Leblanc à remplir les fonctions de secrétaire.

Le président a expliqué le but du meeting.

Sur la motion de M. Cyprien Gros, dûment secondée, un comité de trois composé du général F. T. Nicholls, F. M. Pike et J. Fransoux a été nommé par le président pour rédiger des résolutions exprimant les sentiments du meeting, lequel, par l'intermédiaire de son président a rapporté les résolutions suivantes qui ont été adoptées :

Attendu que le sénateur Morton et d'autres politiciens radicaux ont avancé que le peuple de la Louisiane acquiesce à l'usurpation de Kellogg et accepte la situation actuelle des affaires en Louisiane, les citoyens de l'Assomption déclarent que les dites assertions sont entièrement fausses, au moins en ce qui les concerne.

Ils déclarent que le pouvoir du gouvernement fédéral seul maintient les usurpateurs dans les positions où ils ont été mis illégalement par l'autorité fédérale. Centre ce pouvoir, il y aurait folie à contester l'attitude actuelle des affaires dans notre Etat. Ils prouvent rien de plus que la reconnaissance par nous de ce fait. A cette violation de nos droits et à ce défi aux outrageant des principes républicains et constitutionnels nous n'avons rien à opposer que nos vives protestations et remontrances et nous ne pouvons qu'en appeler au sentiment du droit et de la justice du peuple américain.

Résolu que nous attendons avec confiance que Duncan S. Cage, notre sénateur, et E. R. Cox et Elias Wyche, nos représentants, feront tous leurs efforts pour organiser la prochaine Législature sous le gouvernement de John McEnery.

Les personnes dont les noms suivent ont été nommées délégués à la Convention convoquée à la Nlle-Orléans, pour le 24 courant :

PREMIER WARD.

1. John Dalferes, 2. Alcibiade Blanc, 3. Cam. Carmouche, 4. Abel Lasseigne, 5. Edward Kock.

SECOND WARD.

1. Numa Vives, 2. S. A. Truxillo, 3. G. S. Garrett, 4. P. Alleman, 5. Soithene Truxillo.

TROISIÈME WARD.

1. Gén. F. T. Nicholls, 2. Alex. Guillot, 3. Severin Landry, 4. Sup. T. Landry, 5. Wm Marks, 6. Anatole Guil ot, 7. Ed. Guillot, 8. Thos. Loffers, 9. Walter Guion.

QUATRIÈME WARD.

1. W. B. Rattlift, 2. Z. Monte, 3. J. E. Tarlier, 4. Wils. Grisamore, 5. Wm W. Pugh, 6. R. C. Martin, 7. J. A. Leftwich, 8. R. C. Martin Jr.

CINQUIÈME WARD.

1. F. A. Tete, 2. L. D. Badeau, 3. O. Himel, 4. Dorzin Himel, 5. Cyprien Gros, 6. H. Vickinair, 7. L. Himel, 8. T. Guillot, 9. Livodais Bernard.

SIXIÈME WARD.

1. L. Francioni, 2. Dr. T. K. McKneil, 3. L. L. Aucoin, 4. A. B. Sharp, 5. Sidney Jones, 6. Evariste Hebert, 7. R. L. Pugh, 8. W. W. Pugh Jr., 9. J. B. Landry, 10. D. Carmouche, 11. Albert Himel, 12. C. Himel, 13. Oscar Berthelot, 14. Jean Lafreche, 15. Joachim Mire, 16. J. B. Gautreaux, 17. Orville Boudreau, 18. J. B. Whittington.

SEPTIÈME WARD.

1. Oyrid Himel, 2. E. D. Bartio, 3. Dennett, 4. Col. G. G. Garner, 5. Rich. Gauthreaux, 6. Jos. Lanthreaux, 7. L. U. Folse.

HUITIÈME WARD.

1. Chas. Dépaty, 2. R. H. Webster, 3. W. J. Beasley, 4. Dr R. Beasley, 5. Dr Gaston Bordis, 6. F. W. Pike, 7. Adolphe Loret, 8. Désiré Leblanc, 9. Geo. W. Jones, 10. Webster Kelly, 11. L. U. Folse.

NEUVIÈME WARD.

1. H. H. Carver, 2. W. Triche, 3. Jules Blanchard, 4. Dr Ed. Bourg, 5. K. Dugas, 6. Frank Dalferès, 7. Oct. Simoneaux, 8. Frank R. Comeau, 9. D. Robichaud, 10. A. Badeau, 11. V. Landry, 12. Peter Clark, 13. J. M. Lescale, 14. T. Joly.

DIXIÈME WARD.

1. E. B. Cox, 2. John Wabre, 3. E. E. Lauve, 4. Jos. E. Le Blanc, 5. Neville Blanchard, 6. Sévérin Blanchard, 7. E. F. X. Dugas, 8. J. D. Guedry, 9. N. Verret, 10. Narcisse Guedry, 11. Jno E. Pugh, 12. C. Dugas, 13. P. J. Gilbert.

ONZIÈME WARD.

1. N. Blanchard, 2. Drazzin Dugas.

DOUZIÈME WARD.

1. Z. Giroir, 2. B. F. Boudreau, 3. Justil. Bourgeois, 4. Félix Thibodaux.

TREIZIÈME WARD.

1. N. Alleman, 2. Défiré Breaud, 3. Pierre Gautet Jr.

QUATORZIÈME WARD.

1. J. K. G. Kittridge, 2. D. Rousseau, 3. Chas. Gross.

QUINZIÈME ET SEIZIÈME WARDS.

1. R. Frion, 2. Trazimond Daigle, 3. Leslie Pike, 4. Goumin, 5. Thos. Mason.

Sur motion, il a été résolu que le compte-rendu de ce meeting serait envoyé au *N. O. Pelican*, au *Herald* et à l'*Abeille*.

Signé: FRANCIS A. TETE, Président.
J. E. LE BLANC, Secrétaire.

TONNELLERIE. TONNELLERIE. CIRCULAIRE.

Aux Négociants, aux Planteurs et aux Grocers de la Louisiane :

Nous, soussignés, maîtres-tonnelliers de la Nouvelle-Orléans, nous formons une société protectrice, dans le but de vendre aux propriétaires directement aux négociants aux planteurs et aux grocers, et, si cela est possible, d'éviter de vendre à d'autres maîtres-tonnelliers qui se disent tonnelliers et par plusieurs desquels quelques-uns d'entre nous ont subi de fortes pertes, par suite du non paiement, par les susdits, des marchandises que nous leur avions vendues et dont ils avaient encaissé, touché le montant. Nous avons loué le magasin No 31 de la rue Peters, près de la rue Douane, et commençons les affaires le mardi 4 novembre. Nous offrons aux acheteurs le plus vaste stock de tonnellerie qui ait jamais existé en cette ville, à savoir : douelles pour le sucre, barils pour la mélasse, demi-barils et barillets, ainsi que des perches pour cercles de boucaute, de demi barils et barillets. Le tout sera délivré sans frais de drayage et aux plus bas prix du marché. Nous avons choisi, parmi nous, M. J. Berbery, autrefois de la grande tonnellerie du "Sugar Leg", pour directeur et vendeur, et M. Chas. R. Schopfer, pour trésorier.

Louis Haller, Henry Barkmeyer, Hilard Ohnsmacht, W. Schmidgrunup, Jacob Werner, Fred. Nicolaus, Micael Disque, Ch. R. Schopfer, Anthony Hite, R. J. Berbery.

2 nov—1m

TONNELLERIE.
Société de Protection des Maîtres Tonneliers.

Bureaux et magasins de vente, No 31, rue Peters, près Douane.

NILS-ORLEANS.

Le plus vaste stock de :
Douelles pour le sucre, Barillons,
Barils pour la mélasse, Perches pour cercles,
toujours en main et délivrés sans frais de drayage,
aux plus bas prix du marché.
J. E. Berbery, directeur et vendeur.
Nouvelle

TONNELLERIE.

Aux Négociants, aux Planteurs et aux Grocers de la Louisiane :

Nous, soussignés, maîtres-tonneliers de la Nouvelle-Orléans, nous formons une société protectrice, dans le but de vendre aux propriétaires directement aux négociants aux planteurs et aux grocers, et, si cela est possible, d'éviter de vendre à d'autres maîtres-tonneliers qui se disent tonnelliers et par plusieurs desquels quelques-uns d'entre nous ont subi de fortes pertes, par suite du non paiement, par les susdits, des marchandises que nous leur avions vendues et dont ils avaient encaissé, touché le montant. Nous avons loué le magasin No 31 de la rue Peters, près de la rue Douane, et commençons les affaires le mardi 4 novembre. Nous offrons aux acheteurs le plus vaste stock de tonnellerie qui ait jamais existé en cette ville, à savoir : douelles pour le sucre, barils pour la mélasse, demi-barils et barillets, ainsi que des perches pour cercles de boucaute, de demi barils et barillets. Le tout sera délivré sans frais de drayage et aux plus bas prix du marché. Nous avons choisi, parmi nous, M. J. Berbery, autrefois de la grande tonnellerie du "Sugar Leg", pour directeur et vendeur, et M. Chas. R. Schopfer, pour trésorier.

Louis Haller, Henry Barkmeyer, Hilard Ohnsmacht, W. Schmidgrunup, Jacob Werner, Fred. Nicolaus, Micael Disque, Ch. R. Schopfer, Anthony Hite, R. J. Berbery.

2 nov—1m

TONNELLERIE.
Société de Protection des Maîtres Tonneliers.

Bureaux et magasins de vente, No 31, rue Peters, près Douane.

NILS-ORLEANS.

Le plus vaste stock de :
Douelles pour le sucre, Barillons,
Barils pour la mélasse, Perches pour cercles,
toujours en main et délivrés sans frais de drayage,
aux plus bas prix du marché.
J. E. Berbery, directeur et vendeur.
Nouvelle

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLAUCHE Chorégraphe.....Directeur.

Samedi, 22 novembre 1873.
Première représentation de la grande féerie, PROSERPINE, Spectacle sans Pareil : LA FÉVORITE, grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

Bureau de location, rue Bourbon, ouvert de 9 heures à 11 heures du matin, et au magasin de musique d'Ebbe, rue du Canal, de midi à 3 heures du soir.

22 nov—1m

Académie de Musique

Samedi à Midi, Samedi Soir et Dimanche, Grande Matinée ENFIN, à midi. Le Gros, LUCRETIA BORGIA. D. M.,

—Et—

JENNY LIND AT LAST.

Dimanche Soir—Dernière soirée de Mlle JENNY LIND, LA FILLE DU REGIMENT, LUCREZIA BORGIA, D. M., et JENNY LIND AT LAST.

Lundi.—Début de E. T. STETSON, ténor, dans Martha, Lucia, Traviata, Ernani, Trovatore, Rigoletto, Poliuto, Lucrezia Borgia, Don Pasquale, Don Sebastiano, Don Giovanni, Don Carlos, Don Pipetto, Don Bucefalo